

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme DENIS Joëlle, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. Denis HAMELIN, M. JOUBERT Éric

Absent(s) excusé(s) : M. GANCHE Bruno

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Date de convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Martine

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu ;
- Bâtiment communal – Local des garages ;
- Ventes des anciennes tables de la salle communale ;
- Approbation du CFU 2024 (Compte Financier Unique) ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Affectation du résultat 2024 du budget de la commune ;
- Vote du budget primitif 2025 de la commune ;
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2025 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Location des deux garages au 1, rue du Bas Châtaignier

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la société Climax Diffusion ne louera plus les deux garages situés au 1 rue du Bas Châtaignier au 30 avril 2025.

La société Distri'Presse, qui succède à la SARL Climax Diffusion dans son activité de distribution de journaux, souhaite poursuivre la location des garages dès le 1^{er} mai 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande et de fixer le tarif de la location d'un garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la demande de la société Distri'Presse ;
- Fixe le tarif de la location d'un garage à 85 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des garages et tout document relatif à cette affaire.

VOTE : Unanimité

Vente des anciennes tables de la salle communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre les anciennes tables et les chariots de la salle communale.

Monsieur le Maire propose de les vendre entre 50 € et 70 € la table, et 20 € le chariot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de les vendre au prix de 50 € la table et de 20 € le chariot.

VOTE : Unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique 2024 par Monsieur Stéphane NOURRY, 1^{er} Adjoint au Maire,

Hors de la présence de Monsieur Pierre SORAIS, le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reporté 2023	-	216 387,70 €	-	149 017,00 €	-	365 404,70 €
Part affectée à l'investissement 2024	60 000,00 €	-	-	-	60 000,00 €	-
Opérations de l'exercice 2024	164 033,40 €	253 709,68 €	125 863,03 €	80 231,86 €	289 896,43 €	333 941,54 €
Résultat de l'année 2024	-	89 676,28 €	- 45 631,17 €	-	-	44 045,11 €
Résultat de clôture 2024	-	246 063,98 €	-	103 385,83 €	-	349 449,81

ARTICLE 2 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Unanimité

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit ;

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38,79 %
- taxe d'habitation (TH) : 12,73 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : Unanimité

Affectation du Résultat 2024

Le Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **246 063,98 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2024 avec un excédent d'un montant de **103 385,83 €**.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **186 063,98 €** et l'autre partie au compte 1068 soit un montant de **60 000 €**.

Il est également proposé d'affecter au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » le montant de **103 385,83 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2024 et les affectations aux comptes 001, 002 et 1068.

VOTE : Unanimité

Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2025 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2025
011	Charges à caractère général	100 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	71 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	155 790,06 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 033,92 €
TOTAL		400 823,98 €

Chapitre	RECETTES	BP 2025
70	Produits des services et du domaine	385,00 €
73	Impôts et taxes	133 575,00 €
74	Dotations, subventions, participations	70 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	186 063,98 €
TOTAL		400 823,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2025 (RAR 2024 + nouv. Crédits 2025)
16	Emprunts et dettes assimilées	35 450,00 €
204	Subventions d'équipement versées	22 104,00 €
21	Immobilisations corporelles	144 304,19 €
23	Immobilisations en cours	132 600,00 €
TOTAL		334 458,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2025 (RAR 2024 + nouv. Crédits 2025)
10	Apports, dotations et réserves	6 248,38 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	155 790,06 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 033,92 €
001	Excédent antérieur reporté	103 385,83 €
TOTAL		334 458,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2025 de la commune au niveau :**
 - **du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »**
- **Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :**

Section	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	400 823,98 €	400 823,98 €
Section d'investissement	334 458,19 €	334 458,19 €

VOTE : Unanimité